

## Sans négociation... Pas de signature.

Malgré plusieurs réunions, la direction n'a rien négocié. Leur proposition initiale est restée inchangée et à défaut de signature des organisations syndicales, elle appliquera unilatéralement les mesures suivantes :

- Augmentations « collectives » de 480 €/an pour les salaires inférieurs à 2000 € hors population commerciale (fonction VAD,CCB, CAC)  
**Soit moins de 100 salariés concernés, les autres, plus de 1000 salariés ...**

- Augmentation individuelle un budget de 1,3% de la masse salariale budgétée, la DRH veillera au respect de l'équité de la répartition des augmentations individuelles  
**Espérons que cette répartition sera mieux faite que l'année dernière ...**

- Augmentation de 3% des primes d'astreintes.

- Reconstitution de la prime d'ancienneté de 500€ à l'atteinte des seuils de 15,20,25 et 30 ans.

## La CFTC n'avait proposé qu'une seule mesure de bon sens en ces temps de crise :

- Augmentation collectives de 1200 € brut annuels pour tous les salariés \*

\* dont le salaire de base est inférieur à 2 x le PMSS Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale 2013 (Soit plus de 80% des salariés concernés)

## La CFTC et les salariés n'ont pas été entendus par la direction.

## Tout comme en 2012, la CFTC ne peut pas, dans ces conditions, signer un tel accord ...

## Rejoignez la CFTC dans son combat de partage des richesses de Numéricable.